CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E56827** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2024**

ÉDITÉ LE 24/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/09/1962

Raison sociale : AGLIETTA (SAS)

Forme juridique : SAS

Capital : 200 000

98 CHEMIN DE LA SAINT MARTIN
73190 SAINT BALDOPH

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 62 B 46

Siret : 746 220 466 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 81 13084

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 5072915304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5072915304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Téléphone : 04 79 28 27 84 **Fax :**

Portable : 06 11 94 85 50

Responsabilité légale :
CLERC FREDERIC PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : stosi@aglietta.fr

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 076 339 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	13	01/10/2020
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.